susciterait contre Lui-même le mécontentement du Roi, qui s'était déjà déclaré d'accord avec l'entrée de M. Thilges au Gouvernement, en remplacement de M. Wellenstein. A l'instant je le crus de mon devoir de déclarer que je ferais tout pour éviter un désagrément quelconque à Son Altesse Royale, et que si Elle persistait dans son désir de me voir remplacer M. Wellenstein, je n'hésiterais plus à accepter les fonctions d'administrateur général.»

«Puis, après l'échange de quelques mots entre le Prince et les quatre membres du Gouvernement, le Prince leva la séance, et le lendemain ou le surlendemain — le 18 septembre 1854, — le Prince signa ma nomination d'Administrateur général des affaires communales.»

Comme, dans notre Histoire officielle, il est d'usage de considérer comme «tabou» le personnage du prince Henri, d'aucuns ont été choqués de constater que Schrobilgen (6) avait été un des premiers à trouver à redire au sujet de certains actes du lieutenant-représentant du roi. Si notre pays a pu se louer de l'attitude que le prince a adoptée en 1867, il ne reste pas moins vrai qu'au début de son consulat, le prince Henri n'avait pas toujours la main heureuse. Les mémoires de Thilges, eux aussi, sont là pour corroborer l'opinon de Schrobilgen.

«En 1855, écrit Thilges, un des membres du Gouvernement, qui avait la manie des choses hors ligne (Jurion), proposa au Conseil de faire au Roi un rapport dans lequel on exposerait tout ce que le Gouvernement avait fait pour réaliser son programme depuis son installation. Ce membre rédigea un rapport, qui fut signé par tous les membres du Conseil, MM. Simons, Wurth-Paquet, Jurion, Servais, et Thilges, et adressé à Sa Majesté quelque temps après la clôture de la Session de la Chambre des députés.

«Le Prince Henri vint dans le Grand-Duché, quelques jours avant l'ouverture de la nouvelle Session. Il convoqua les membres du Gouvernement en Conseil ; il était en uniforme d'amiral hollandais, comme toujours dans les circonstances solennelles. A peine étions-nous en séance que le Prince commença à parler du rapport qui avait été fait au Roi. Il s'en plaignit amèrement, comme d'un acte posé contre lui et de nature à lui nuire dans l'opinion du Roi. Il déclara qu'il ne permettrait plus des actes pareils ; qu'aucun acte du Gouvernement ne pouvait être fait que de son consentement, à Lui, Lieutenant représentant du Roi, etc. etc. Pour donner plus de poids à ses paroles il tapa sur le parquet avec le sabre qu'il tenait entre les jambes. — M. Simons répliqua: que le rapport fait au Roi n'était qu'une marque de haute révérence pour le Souverain, au nom duquel le Conseil de Gouvernement administrait le Grand-Duché. M. Simons ajouta que sous le reproche que le Prince venait d'adresser au Gouvernement, il ne pouvait continuer à en exercer les fonctions de membre. Chacun des autres membres déclara se joindre à l'opinion de M. Simons, et vouloir se retirer avec lui. Le Prince me regarda. J'étais le plus jeune et le moins ancien des membres du Conseil. Je ne pouvais que déclarer, comme je le fis, que mon existence au Gouvernement man-